



POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT VILLE DE WEEDON

Pour être efficace et garantir le meilleur service qui soit aux contribuables Weedonnais et Weedonnaise, le Service des travaux publics élabore un plan de déneigement pour l'ensemble du territoire de la ville.

Plusieurs étapes font partie de ce plan et les opérations sont réalisées en tenant compte de diverses priorités.

Étape 1: Déblaiement

Dans le cas de précipitations de neige, tous les équipements sont mis à contribution et l'opération de déneigement se fait dans l'ordre prioritaire suivant :

- **Artères principales** : 257 nord, 257 sud, rue St-Janvier et le chemin Fontainebleau.
- **Rues secondaires (secteurs résidentiels)** : 1 ère avenue, 3 ième avenue, 4 ième avenue, 5 ième avenue, 6 ième avenue , 7 ième avenue , 8 ième avenue , 9 ième avenue, rue Barolet , rue Biron , rue des Érables , rue huard, rue du parc industrielle, rue Brière , rue Roy nord, rue Roy sud, rue de la Carrière ainsi que la rue St-Gérard.
- **Rang et chemin** : chemin Coates, 1 er rang nord , 2 ième rang nord et 2 ième rang sud, chemin de la rivière au saumon, chemin Laprise, chemin Palardy, chemin Lavertu, chemin Gaudreau, chemin de la marina, chemin Julienne, chemin Rochon, 4 ième rang, chemin de la Dame, chemin du domaine Lachance, chemin Breton , chemin Desmarais, chemin Magnan, chemin Rondeau , chemin Paré, chemin Ferry road, chemin Savage , chemin Péloquin, chemin Fontaine , chemin St-Denis, chemin du lac Louise , chemin St-Pierre, chemin l'oiseau , chemin Pichette, chemin Tousignant, chemin Béland, chemin Nicole , chemin Thérèse, chemin Rousseau, chemin de la mine, chemin Poulin, chemin Lizée, chemin Lemieux, chemin des mélèzes, chemin des feuillages, chemin de la sapinière, chemin Boudreau, chemin Beaudoin, 7 ième rang , 9 ième rang , chemin Domon , chemin Gosselin.
- **Trottoirs (sous-traitant)** : Rue St-Janvier, 2 ième avenue, 7 ième avenue et la 9ieme avenue.
- **Stationnements publics** : Hôtel de ville, Halte routière, centre communautaire, aréna, maison Laplante.

La durée des opérations de déblaiement de la neige dépend d'une foule de facteurs. Toutefois, de manière générale, le travail est complété dans les six (6) heures suivant la fin d'une précipitation de l'ordre de 10 centimètres.

Étape 3 : Transport de la neige

À la suite du déneigement proprement dit, une opération de transport de la neige s'inscrit dans le plan de déneigement. Cette opération varie selon l'accumulation de neige.

Ainsi, lorsque l'accumulation est de minimum 15 cm, il y aura transport de la neige pour nettoyer certain secteur. Lorsque l'accumulation sera plus importante, d'autres secteurs seront entrepris.

Étape 4 : Le déneigement des bornes-fontaines

Le déneigement des bornes-fontaines se fera de façon à ce que la borne-fontaine soit déneigée sur 4 faces (devant, gauche et droite par rapport à la rue) pour faciliter l'accès à la borne-fontaine par les pompiers. Le suivi et le délai de déneigement seront déterminés par le directeur des travaux publics. En aucun temps, l'accumulation de neige ne devra dépasser les bornes d'attaches de la borne-fontaine.